



2025

Rapport annuel AOST

Table des matières

Organisation.....	3
Avant-propos.....	4
Liste des abréviations	6
1. Affaires associatives.....	8
2. Marché du travail / chômage (MT/C).....	11
3. Surveillance du marché du travail (SMT)	16
4. Formation (FORM)	20
5. Politique des étrangers (PE)	24
6. Conditions de travail (CT).....	28
7. Finances.....	30
Mentions légales	36

Organisation

Comité

Nicole Hostettler**, BS, présidente

Charles de Reyff**, FR, vice-président

Inge Hubacher**, BE

Isabelle Wyss**, BL

Karin Jung**, SG

Hubert Helbling**, SZ (jusqu'au 11.12.25)

Marco Prause**, SZ (à partir du 11.12.25)

Daniel Wessner**, TG

Françoise Favre**, VD (à partir du 11.12.25)

Peter Kalbermatten**, VS (jusqu'au 11.12.25)

Bernhard Neidhart**, ZG

Sandrine Spina*, AIPT

Martin Godel*, SECO

Regula Mader*, SEM

David Th. Augustin Sansonnens*, AOST

Seraina Lang*, AOST

Secrétariat

David Th. Augustin Sansonnens, directeur

Seraina Lang, directrice suppl.

Caroline Balimann, assistante de direction
(à partir du 01.05.25)

Melanie Studer, assistante de direction

Daniel Schaufelberger, chef de projet
(jusqu'au 31.12.25)

Organe de révision

Heinz Martinelli, GL

Reto Burkhalter, LU

Délégation Marché du travail / Chômage MT/C

Peter Kalbermatten, président (jusqu'au 11.12.25)

Françoise Favre (à partir du 11.12.25)

Daniel Wessner

Isabelle Wyss (présidente à partir du 11.12.25)

Damien Yerly, SECO*

Délégation Surveillance du marché du travail SMT

Karin Jung, présidente

Hubert Helbling (jusqu'au 11.12.25)

Marco Prause (à partir du 11.12.25)

Charles de Reyff

Valerie Berger, SECO*

Sarah Dubach, SEM* (jusqu'au 30.06.25)

Flora Häfliger, SEM* (à partir du 01.09.25)

Délégation Formation FORM

Charles de Reyff, président

Inge Hubacher

Isabelle Wyss

Damien Yerly, SECO*

Délégation Politique des étrangers PE

Bernhard Neidhart, président

Hubert Helbling (jusqu'au 11.12.25)

Peter Kalbermatten (jusqu'au 11.12.25)

Marco Prause (à partir du 11.12.25)

Daniel Wessner (à partir du 11.12.25)

Jürg Eberle, ASM* (jusqu'au 01.04.25)

Régine Schweizer, ASM* (jusqu'au 01.04.25)

Rahel Affolter, ASM* (du 01.04 au 31.10.25)

Camillus Guhl, ASM* (à partir du 12.09.25)

Oliver Lüthi, ASM* (à partir du 01.11.25)

Regula Mader, SEM*

* avec voix consultative

** Comité restreint

Avant-propos

Chères lectrices, chers lecteurs,
Chers membres de l'AOST,

Les conditions-cadres pour les autorités cantonales du marché du travail restent exigeantes et en pleine mutation. Les développements politiques, économiques et sociaux de plus en plus complexes exigent une grande capacité d'action dans la conception et la mise en œuvre de la politique du marché du travail, tant au niveau cantonal que national. Dans ce contexte, l'AOST joue un rôle central en tant qu'association faîtière et professionnelle : elle offre une orientation, regroupe les intérêts cantonaux et favorise une coopération fiable entre les cantons, la Confédération et d'autres partenaires.

L'année 2025 a été placée sous le signe de la consolidation, de la stabilisation et du développement ciblé. La politique de l'association 2025–2028 adoptée l'année précédente a servi de cadre contraignant pour les activités de l'association et s'est avérée être une base stable pour une action cohérente et tournée vers l'avenir.

Au cours de l'année sous revue, l'AOST a pu s'appuyer sur des structures organisationnelles déjà établies. Le secrétariat est au complet, les processus sont bien rodés et la collaboration avec le Comité, les délégations et les organisations partenaires fonctionne de manière fiable. Sur cette base, l'association remplit son rôle d'association faîtière et professionnelle des autorités cantonales du marché du travail de manière continue et efficace.

En 2025, l'AOST a également participé activement à des commissions, des groupes de travail et des groupes de suivi. L'association est représentée dans un grand nombre de comités ordinaires et de groupes de travail. Grâce à sa participation continue aux consultations et aux projets, l'association a défendu les intérêts des cantons de manière objective, coordonnée et avec la continuité nécessaire en 2025. Elle a également veillé à ce que leur expertise soit systématiquement prise en compte.

Au cours de l'année sous revue, le travail de l'association s'est concentré sur plusieurs dossiers centraux. Il s'agissait notamment des développements de la politique européenne en rapport avec l'accord sur la libre circulation des personnes, de l'introduction de SIPAC 2.0 en étroite collaboration avec l'ACC et de la conclusion du projet pilote SE avec le transfert des éléments éprouvés dans le fonctionnement régulier par le SECO. En complément, l'association s'est penchée sur d'autres questions relatives à l'intégration sur le marché du travail.



Nicole Hostettler
Présidente de l'AOST
Directrice de l'Office de l'économie
et du travail du canton de Bâle-Ville

La collaboration constructive, continue et partenariale avec les membres et les partenaires a permis à l'association de développer des solutions communes et de consolider des procédures coordonnées. Dans le même temps, ces dossiers ont mis en évidence la complexité croissante de l'environnement et souligné l'importance de poursuivre une collaboration étroite et coordonnée.

Celle-ci s'est notamment illustrée par l'accueil de trois secrétaires d'État dans le cadre de nos assemblées plénières : Mme la secrétaire d'État Helene Budglider Artieda, directrice du SECO, M. le secrétaire d'État Vincenzo Mascioli, directeur du SEM et M. le secrétaire d'État aux affaires étrangères Alexandre Fasel (DFAE).

Parallèlement, l'AOST a poursuivi le développement ciblé des structures d'échange et de coopération au sein de l'association, renforçant ainsi le dialogue technique au sein de celle-ci. Des conférences régionales et d'autres formats d'échange ont contribué à approfondir la coopération au-delà des frontières linguistiques et régionales. La participation au développement conceptuel d'un futur centre national de formation AC a également été poursuivie. Cela fait partie du projet WESW, issu de la stratégie SPE 2030, qui vise à mettre en place une formation de base et continue unifiée, cohérente et de haute qualité pour l'ensemble des autorités chargées de l'assurance-chômage.

Le développement continu des formats d'échange et de partage d'expériences ainsi que la réflexion précoce sur le développement stratégique de l'association au-delà de l'année jubilaire 2028 constituent les priorités centrales des années à venir.

Dans la perspective de 2026, il me tient à cœur de continuer à faire avancer les préoccupations et les besoins cantonaux de manière proactive, coordonnée et avec la prudence nécessaire, en collaboration avec nos membres et nos partenaires.

Je tiens à remercier chaleureusement nos membres, le Comité et le secrétariat de l'AOST pour leur grand engagement et leur travail constructif.

Je me réjouis de poursuivre notre engagement commun en faveur de l'association en 2026.

Nicole Hostettler

Liste des abréviations

AC	Assurance-chômage
ACC	Association des caisses publiques de chômage de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein
ACT	Autorité cantonale du travail
AIPT	Association intercantonale pour la protection des travailleurs
AIT	Allocations d'initiation au travail
ALE	Accord sur la libre circulation des personnes
AMOSa	Observation du marché du travail de Suisse orientale, Argovie, Zoug et Zurich
ASM	Association des services cantonaux de migration
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
CdC	Conférence des gouvernements cantonaux
CDEP	Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique
CFST	Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail
CFT	Commission fédérale du travail
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CS AC	Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage
CT fédérale	Commission tripartite de la Confédération
CT	Conditions de travail
CTT	Contrats-types de travail
DE	Demandeur d'emploi (en allemand : STES)
Digital@LEI	Projet de digitalisation dans le contexte de la loi sur les étrangers et l'intégration
ErfAA	Groupe d'échange d'expériences des CCh des organisations de travailleurs
eServices	Services électroniques du SECO
FlaM	Mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes
FORM	Formation
GED	Gestion électronique des documents
IC	Indemnité de chômage
ICI	Indemnité en cas d'insolvabilité
INTEMP	Indemnité en cas d'intempéries
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage)
LEI	Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration
LMMT	Logistique des mesures du marché du travail
LTN	Loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (loi sur le travail au noir)

LTr	Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (loi sur le travail)
MMT	Mesures du marché du travail
MT/C	Marché du travail / chômage
OA	Ordonnance sur l'asile
OASA	Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative
ODV	Ordonnance sur l'établissement de documents de voyage pour les étrangers
OEES	Ordonnance sur le système d'entrée et de sortie
OERE	Ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion des étrangers
OEV	Ordonnance sur l'entrée et l'octroi de visas
OIT	Organisation internationale du travail
OLCP	Ordonnance sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne et ses États membres, entre la Suisse et le Royaume-Uni, ainsi qu'entre les États membres de l'Association européenne de libre-échange (Ordonnance sur la libre circulation des personnes)
Ordonnance VIS / OVIS	Ordonnance sur le système d'information sur les visas
ORP	Office régional de placement
ORTE	Observatoire romand et tessinois de l'emploi
PE	Politique des étrangers
PLASTA	Système d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail
RCRE	Restitution, compensation, remise et encaissement
RES	Programme « Renouvellement SYMIC »
RHT	Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail
Ricrac	Système de référence romand des activités et compétences
RIPOL	Système automatisé de recherche policière en Suisse
RS	Recueil systématique du droit fédéral
SCI	Système de contrôle interne
SE	Supported employment
SIPAC 2.0	Nouveau système d'information pour le paiement des prestations de l'assurance-chômage (AC)
SIPACfutur	Projet informatique de modernisation et la numérisation complètes du traitement et du paiement des prestations de l'assurance-chômage (AC)
SMA	Services Mobility Agreement
SMT	Surveillance du marché du travail
SPE	Service public de l'emploi
SYMIC	Système d'information central sur la migration
VKE	Vollzugskostenentschädigung (en français: indemnisation des frais d'exécution)
WESW	Développement du système de formation

1. Affaires associatives



David Th. Augustin Sansonnens
Directeur AOST

Activités de l'association AOST

En 2025, les activités de l'association AOST ont été placées sous le signe de la consolidation et du suivi opérationnel des dossiers centraux. Avec l'introduction de la politique associative 2025–2028, l'association a mis l'accent sur sa mise en œuvre et l'approfondissement de son contenu. Elle s'en est servie comme base pour représenter activement les intérêts cantonaux auprès des cantons, de la Confédération et d'autres partenaires.

Dans ce contexte, l'AOST a entrepris de réviser et d'élargir la liste actuelle de ses parties prenantes. L'objectif est de présenter de manière transparente les personnes de contact, les fonctions et les responsabilités, tout en rendant visibles les réseaux existants afin d'améliorer progressivement le suivi des membres et la coordination interne. Cette démarche revêt une importance particulière compte tenu de l'implication étendue de l'association : des représentants cantonaux mandatés participent à une centaine d'organes ordinaires (notamment des commissions fédérales) ou de groupes de travail extraordinaires liés à des projets.

En tant qu'organisation faitière, l'AOST déploie une part essentielle de son action à travers ce réseau. Sa densité et la multiplicité des interactions qu'il génère constituent une base déterminante pour la défense de ses intérêts. À l'avenir, la mise en place d'un répertoire structuré des membres et d'une gestion adaptée devrait encore renforcer la

représentation ciblée des intérêts de l'association à l'extérieur, tout en facilitant la prise en compte des préoccupations cantonales à l'interne.

Parallèlement, l'AOST a impliqué les délégués cantonaux de manière plus systématique et plus étroite dans les projets et initiatives en cours par l'intermédiaire des délégations compétentes de son Comité. L'association a ainsi assuré un flux d'informations mutuel continu. De plus, l'accent mis systématiquement par les délégations du comité sur les affaires courantes et les projets prioritaires a favorisé un mode de travail ciblé et efficace, conformément à la politique de l'association pour 2025–2028.

Activités du secrétariat

En 2025, le secrétariat de l'AOST a été chargé de diverses tâches opérationnelles et de coordination, tout en connaissant des changements de personnel.

Caroline Balimann a rejoint le secrétariat en mai 2025 et a pris la relève de Melanie Studer, en congé maternité, à partir de fin juillet. À partir de 2026, Caroline Balimann et Melanie Studer partageront la fonction d'assistante de direction/support de gestion dans le cadre d'un job sharing.

L'accent a été mis sur l'harmonisation des structures, des processus et des responsabilités. Dans un contexte marqué par des changements organisationnels et technologiques (par exemple, nouvelles possibilités technologiques, nouvelles for-

mes de travail), le secrétariat a standardisé les processus de préparation et de suivi des séances, amélioré la gestion des documents et introduit des outils d'aide pratiques. Il a ainsi accru la transparence et la fiabilité des processus et renforcé la coordination entre toutes les parties prenantes.

Le secrétariat a harmonisé l'identité visuelle, rationalisé les processus internes et poursuivi de manière cohérente la numérisation de ses activités. Il a développé de manière ciblée l'outil Diggit@VSAA existant et l'a utilisé de façon accrue comme outil central de travail et de gestion. Il a ainsi optimisé la gestion des représentations au sein des organes ainsi que l'administration des cours du centre de compétences Formation. Il a en outre posé des bases importantes pour l'orientation future de l'association, notamment en ce qui concerne le projet WESW.

En 2025, les travaux du centre de compétences Formation, intégré au secrétariat, se sont concentrés sur la consolidation administrative et le développement de ses bases. L'accent a été mis sur l'harmonisation des processus, indépendamment du format des cours et de la langue, ainsi que sur l'automatisation et la numérisation des procédures administratives. L'année a ainsi été principalement consacrée à la conception et à la préparation. L'introduction de formats de cours hybrides destinés aux membres est prévue à partir de 2026.

Dans le même temps, le centre de compétences Formation a assuré la mise en œuvre de l'offre de cours existante et poursuivi le développement des formations de base et continues de l'AOST. Les projets de modernisation du système de formation ont été poursuivis, des projets pilotes ont été menés et la coordination des offres de formation a été renforcée. Le secrétariat a en outre assuré une étroite coordination avec les travaux en cours dans le cadre du projet WESW et a activement apporté l'expertise du centre de compétences Formation.

Ces travaux visent à développer les offres existantes, à renforcer leur compatibilité avec les structures futures et à continuer de prendre en compte de manière appropriée les besoins des cantons. Leur poursuite est prévue en 2026.

Assemblée générale 2025

L'assemblée générale 2025 de l'AOST s'est tenue les 22 et 23 mai à Zermatt (VS). Elle a constitué le cadre central pour le traitement des affaires ordinaires de l'association et a offert aux membres et aux partenaires une précieuse plateforme d'échanges professionnels et personnels. Elle a également favorisé la mise en réseau au sein de l'association et renforcé la cohésion entre les membres.

Le programme comprenait des exposés de Monsieur le Secrétaire d'État Alexandre Fasel (DFAE) et de Daniel Luggen (directeur de Zermatt Tourisme), ainsi qu'un programme-cadre varié qui rendait hommage au canton hôte, le Valais. Une « soirée valaisanne » a mis l'accent sur la gastronomie, tandis que la visite du Trockener Steg, avec une présentation de Daniel Aufdenblatten (PDG d'Air Zermatt), a constitué un moment fort en termes de contenu et d'ambiance. Le Valais s'est vraiment montré sous son meilleur jour !

Mutations

Au cours de l'année, les membres suivants ont quitté leurs fonctions et l'association pour cause de retraite ou de passation de pouvoir : Daniel Lang (AG), Markus Bürgler (FL), Claude-Henri Schaller (JU), Karin Lewis (LU), et Hubert Helbling (SZ).

Nous avons le plaisir d'accueillir leurs successeurs pour 2025 : Ueli Häcki (AG), Julien Hostettler (JU), Marcel Stöckli (LU) et Marco Prause (SZ) dans leurs fonctions de chefs de service.

Participation des membres du Comité à des comités et groupes de travail

Commissions fédérales	Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage (CS AC) Nicole Hostettler** (BS)
	Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) Nicole Hostettler** (BS) (jusqu'au 12.06.25) Isabelle Wyss** (BL) (à partir du 12.06.25)
	Commission fédérale du travail (CFT) Charles de Reyff** (FR) Daniel Wessner** (TG)
	Commission tripartite de la Confédération (CT fédérale) Karin Jung** (SG) Christina Stoll (GE) David Sansonnens* (AOST)
Autres instances permanentes	Réunion binationale France-Suisse (SECO) Nicole Hostettler** (BS)
	Réunion trinationale Allemagne-Autriche-Suisse (SECO) Nicole Hostettler** (BS) Daniel Wessner** (TG)
Sélection des groupes de travail stratégiques	« Stratégie SPE 2030 », Comité de pilotage (SECO) Nicole Hostettler** (BS) Daniel Wessner** (TG) Inge Hubacher** (BE)
	Développement du système de formation (WESW), Comité de pilotage (SECO) Charles de Reyff** (FR) Inge Hubacher** (BE)
	Accord ORP/LMMT/AC, Comité de pilotage (SECO) Peter Kalbermatten** (VS)

* avec voix consultative

** Comité restreint

2. Marché du travail / chômage (MT/C)



Peter Kalbermatten

Président de la délégation Marché du travail / chômage

Chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail du canton du Valais

L'année 2025 a été marquée par un contexte mondial tendu et des incertitudes croissantes (notamment la forte augmentation des droits de douane américains). Selon les données provisoires du SECO, la croissance devrait s'établir à +1,4% en 2025 (+1,2% en 2024). Cette évolution positive témoigne de la résilience de l'économie suisse face aux turbulences internationales.

Le taux de chômage pour 2025 s'élève à 2,8% (2,4% en 2024, le niveau le plus bas depuis 15 ans). Pour rappel, l'année 2024 a été marquée par une sorte de « normalisation » de l'économie après des années de croissance suite à la levée des mesures Covid-19 en 2021 et 2022.

En 2025, la délégation MT/C s'est également penchée sur des thèmes très variés. Citons notamment la mise en œuvre de la Stratégie SPE 2030, le projet informatique SIPACfutur, la mesure systématique de l'atteinte des objectifs MMT, les processus métier cibles AC/SPE, l'intégration sur le marché du travail des personnes bénéficiant du statut de protection S, le projet pilote SE et le nouveau concept de financement du SPE.

Voici quelques explications concernant les trois derniers thèmes mentionnés :

Concept de financement du Service public de l'emploi : vers une réglementation unique

Fin 2024, il a été « promis » que le groupe de projet, composé notamment d'un membre de chacune des quatre conférences régionales de l'AOST et du président de la délégation MT/C, élaborerait la première version des ordonnances adaptés (ordonnance sur l'indemnisation des frais d'exécution et ordonnance sur le financement des MMT) d'ici fin 2025. Cet objectif a été atteint.

L'objectif général de ce projet est d'actualiser le financement du SPE et de l'adapter aux défis futurs liés à la mise en œuvre de la stratégie SPE 2030. Les cantons doivent disposer de moyens financiers suffisants pour organiser le SPE de manière ciblée et en fonction des besoins. Cela signifie notamment que les nouvelles tâches, telles que l'obligation d'annoncer les postes vacants, doivent être intégrées dans les coûts d'exploitation de l'ordonnance sur l'indemnisation des frais d'exécution et que, d'une manière générale, la sécurité de la planification doit être améliorée. Les travaux ont été compliqués au préalable par le fait que la neutralité financière devait être respectée comme condition-cadre. En conséquence, la somme des plafonds (MMT et VKE) doit rester la même dans les domaines pertinents du taux de demandeurs d'emploi.

Je me risquerais néanmoins à affirmer que le projet de nouveau concept de financement représente une nette amélioration, car l'objectif principal, qui est d'offrir aux cantons une plus grande sécurité de planification, devrait être atteint.

Les principales modifications à cet égard sont les suivantes :

- Les ordonnances sur les mesures d'accompagnement et la rémunération des MMT ont été fusionnées en une seule ordonnance.
- Les bases de calcul ont été adaptées.
- L'obligation d'annoncer les postes vacants est prise en compte dans le taux de frais DE.
- La transparence du plafond est possible pour un maximum de 10% du montant du plafond.
- À l'avenir, le renchérissement sera également pris en compte dans la rémunération des MMT. En outre, il ne sera plus ajusté comme auparavant à 2% cumulés, mais chaque année à l'indice national des prix à la consommation.
- Les projets d'innovation peuvent bénéficier d'un financement supplémentaire sous certaines conditions.

Prochaines étapes : le projet d'ordonnance sera présenté à la commission CS AC en février 2026. Il sera ensuite soumis à la consultation interne des offices fédéraux. La mise en consultation publique est prévue pour l'automne 2026 et l'entrée en vigueur de l'ordonnance est envisagée pour le 1^{er} janvier 2028.

Projet pilote « Supported employment » pour les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans : transfert vers les structures ordinaires

Le projet pilote « Supported employment » (SE) – appelé « mesure 6 » – fait partie du train de mesures de la Confédération visant à promouvoir le potentiel de main-d'œuvre indigène et a pour objectif d'intégrer durablement sur le marché du travail les personnes de plus de 50 ans qui sont

sur le point d'atteindre la fin de leur droit aux indemnités. La fin du projet pilote SE en 2025 a marqué une étape importante. L'AOST a assumé son rôle de manière responsable, coordonné la mise en œuvre intercantonale et activement intégré les enseignements tirés dans les discussions stratégiques. Le rapport d'évaluation d'Ecoplan confirme la valeur ajoutée du coaching individuel, en particulier pendant la phase de placement, et montre que cet instrument peut renforcer de manière ciblée l'intégration sur le marché du travail.

Dans ce contexte, l'association s'est engagée avec succès pour que le coaching professionnel soit intégré dans les structures réglementaires du SPE sans créer de nouvelles bases légales. L'AOST s'est clairement positionnée en faveur d'une utilisation pragmatique et axée sur les besoins dans le cadre des instruments existants, contribuant ainsi de manière importante au développement d'une politique moderne et efficace en matière d'emploi.

À l'avenir, le coaching professionnel devrait être poursuivi en tant que MMT, les variantes « coaching professionnel en tant que MMT interne » ou « coaching professionnel en tant que conseil ORP » devant également être possibles. Les directives correspondantes n'ont pas encore été définitivement élaborées. Cela devrait être fait au cours du premier trimestre 2026. L'AOST remercie Daniel Schaufelberger (reframes), chef de projet « Supported employment », ainsi que Patrick Buess (DataMotions), responsable de la surveillance des données, pour leur collaboration fructueuse.

À titre personnel

Le 31 décembre 2025, j'ai quitté le Comité de l'AOST et, par conséquent, ses délégations. Je tiens ici à remercier chaleureusement mes collègues du Comité, les collaboratrices et collaborateurs du secrétariat et tous les représentants du SECO et du SEM pour les discussions souvent animées, mais toujours constructives, que nous avons eues pendant toutes ces années. J'ai

particulièrement apprécié la possibilité de faire plus ample connaissance avec ces personnes intéressantes.

Françoise Favre (VD) me remplacera au Comité et dans cette délégation, et Isabelle Wyss (BL) prendra la présidence de la délégation MT/C. Françoise et Isabelle sont toutes deux des personnalités hautement compétentes et très appréciées.

Encore une fois, MERCI à toutes et tous !

AMOSA

AMOSA, l'observatoire commun du marché du travail des autorités cantonales de l'emploi des cantons d'Argovie, d'Appenzell Rhodes-Intérieures, d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Glaris, des Grisons, de Schaffhouse, de Saint-Gall, de Thurgovie, de Zoug et de Zurich, a lancé un projet sur le thème « L'IA dans le contexte de la recherche d'emploi », qui est sur le point d'aboutir. L'étude analyse le rôle que jouent aujourd'hui les applications de l'IA dans la recherche d'emploi, le conseil et le placement des demandeurs d'emploi ainsi que dans le recrutement des employés. AMOSA a mené deux enquêtes approfondies à ce sujet et a recueilli le point de vue des demandeurs d'emploi et des employeurs. En outre, AMOSA a mené des entretiens avec des spécialistes et des cadres des services publics de l'emploi et de l'assurance chômage sur le potentiel et les défis liés à l'utilisation de l'IA.

Les résultats des enquêtes et des entretiens seront intégrés dans un atelier au cours duquel des mesures concrètes seront élaborées. La publication de l'étude est prévue pour début avril 2026.

ORTE

L'ORTE (Observatoire de la Suisse romande et du Tessin), en tant que service expert pour l'observation et l'analyse du marché du travail, s'est concentré en 2025 sur les trois axes suivants :

1. Traitement de la problématique concernant la potentielle disparition de la version web de MicroStrategy au profit de la plateforme Library ainsi que les conséquences qui en découleraient. A ce titre, des échanges constructifs ont eu lieu avec le SECO.
2. Rédaction et publication du rapport sur la location de services en octobre 2025 avec les données de 2024 : [ORTE Travail intérieur 2025.pdf](#) (disponible en français).
3. Poursuite du développement de la version 7.0 de Ricrac : différents échanges ont eu lieu avec le SECO notamment en lien avec la loi sur la protection des données. Une nouvelle étape doit être incluse dans ce projet Ricrac et celle-ci requiert des ressources supplémentaires. Dès lors, le projet poursuivra son cours en 2026.

Consultations / Prises de position

2025-03*	Modifications des directives LACI, RHT, MMT, EPI et SPE au 1er juillet 2025 et directive 2025/xx : mise en œuvre de l'art. 199b OACI Reconnaissance d'équivalence
2025-10*	Directive 2025/xx : chômage partiel lié aux droits de douane américains et abrogation de la directive sur le financement de la Collaboration interinstitutionnelle (CII)
2025-13	Concept d'organisation commerciale Sounding Board SPE, version 2.0
2025-14	Adaptations des directives LACI RHT « Digital First »
2025-15*	Mise en œuvre de l'initiative cantonale « Assouplissement temporaire des heures d'ouverture des magasins » (23.325) / Avant-projet de modification de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (loi sur le travail, LTr ; RS 822.11)
2025-17	Directive 2025/xx : directive relative à l'introduction de SIPAC 2.0
2025-20*	Modifications des directives LACI IC, MMT, ALE 883, RHT, IE, RVEI au 01.01.2026 ; Guide sur la protection des données ; Manuel SECO Suva ; Abrogation de la directive 2021/20 concernant les stages professionnels pendant le délai d'attente et les Allocations d'initiation au travail pour les personnes au chômage ayant une expérience professionnelle insuffisante » ; Remarque concernant la directive relative aux applications GED-SIPAC et PLASTA GED Échange électronique/physique d'informations du 06.04.2018 ; Remarque concernant la directive ICS dans les organes d'exécution de la LACI V6.1 du 22.03.2021
2025-22*	Adaptations des directives et lignes directrices « Job Coaching »

* renonciation à prendre une position

** contribution technique à la CDEP ou à la CdC

Depuis 2017, le SECO travaille intensivement au développement du nouveau système de paiement SIPAC 2.0. L'objectif du projet SIPACfutur est la modernisation et la numérisation complètes du traitement et du paiement des prestations de l'assurance-chômage (AC). Après l'introduction des types de prestations « indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail » et « Indemnités en cas d'intempérie » en 2023, ainsi que des « indemnités en cas d'insolvabilité » en avril 2024, la partie la plus importante de SIPAC 2.0 a été mise en service le 6 janvier 2026 avec l'introduction du type de prestation « l'indemnité de chômage ». En raison des interdépendances techniques étroites entre les systèmes SIPAC, PLASTA et les eServices, une interruption coordonnée de l'exploitation a été nécessaire du 19 décembre 2025 au 6 janvier 2026. Celle-ci a permis de migrer les données en toute sécurité et de garantir la stabilité et l'intégrité du système lors de la remise en service. Après la mise en service, une phase intensive de stabilisation et d'accompagnement a été lancée, au cours de laquelle le comportement du système, les processus et les interfaces ont été étroitement surveillés. Des problèmes techniques importants sont apparus, qui ont finalement entraîné un engorgement du travail dans les Caisses de chômage. L'évaluation finale du projet y reviendra en détail.

SIPACfutur est un projet informatique clé de la Confédération qui représente une avancée importante vers l'administration numérique : les processus sont harmonisés, les ruptures de médias réduites et la collaboration entre la Confédération, les cantons et les organes d'exécution repose désormais sur une nouvelle base technologique. Au total, plus de 200 spécialistes ont été directement impliqués dans le projet. De plus, les collaborateurs des caisses de chômage et d'autres organes d'exécution ont apporté un soutien déterminant au projet grâce à leur savoir-faire opérationnel et à leur participation active. Le SECO remercie les représentants de l'AOST, de l'ACC et de l'ErfAA pour leur engagement sans faille et leur persévérance tout au long de cette transition extrêmement difficile.

Martin Godel



Martin Godel est responsable du domaine marché du travail et assurance-chômage (SECO/TC) au sein de la direction du travail du Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

3. Surveillance du marché du travail (SMT)



Karin Jung

Présidente de la délégation de Surveillance du marché du travail
Directrice de l'Office de l'économie et du travail du canton de Saint-Gall

L'AOST s'engage en faveur d'une protection efficace des conditions de salaire et des conditions de travail ainsi que de la lutte contre le travail au noir. Elle représente les intérêts des autorités cantonales du marché du travail dans le développement des mesures d'accompagnement, notamment dans le cadre des négociations avec l'UE, ainsi que dans le domaine de la lutte contre le travail au noir.

Au sein de la délégation SMT, les représentants des cantons, du SECO et du SEM ont mené un échange intense de discussions et d'informations, ensemble avec le secrétariat de l'AOST. La coordination s'est faite par l'intermédiaire du secrétariat et de ses représentants au sein de la CT fédérale et s'est déroulée de manière coordonnée et efficace. Au cours de l'année, des changements de personnel ont eu lieu : au milieu de l'année, nous avons fait nos adieux à Sarah Dubach, représentante du SEM ; fin 2025, Hubert Helbling (SZ), membre de longue date de la délégation, a quitté ses fonctions. Depuis l'automne, Flora Häfliger représente le SEM au sein de la délégation. À partir de la nouvelle année, Marco Prause (SZ) rejoindra la délégation.

La délégation a discuté en profondeur des thèmes suivants :

Négociations avec l'UE

La délégation SMT s'est penchée à plusieurs reprises sur les négociations avec l'UE et les ques-

tions de mise en œuvre qui y sont liées. L'accent a été mis sur la transposition des directives européennes sur le détachement de travailleurs dans le droit national, ce qui nécessite une révision de la loi sur les travailleurs détachés.

RIPOL

L'AOST s'engage, en collaboration avec la CDEP et la CCDJP, en faveur du rétablissement de l'accès au RIPOL pour les autorités cantonales compétentes. Un examen juridique a montré qu'il n'existe actuellement aucune base légale suffisante pour accéder à ce registre et qu'une révision de la LTN est nécessaire. Compte tenu de la pression politique croissante en lien avec la lutte contre le travail au noir, la [motion Candinas \(24.3202\)](#) offre un point de départ possible pour des adaptations correspondantes.

CTT possible pour les soins et la décoration des ongles

En juin 2024, la CT fédérale a chargé le SECO de former un groupe d'experts et de lui soumettre un projet de CTT. En juillet 2025, la CT fédérale a décidé de procéder à des clarifications supplémentaires concernant les salaires minimaux cantonaux et leur rapport avec le CTT. Ces travaux n'ont pas pu être achevés avant la fin de 2025.

UBER B.V.

Diverses questions liées à l'entreprise Uber B.V. occupent les autorités cantonales d'exécution depuis un certain temps. L'AOST est consciente que la compétence en matière d'exécution incombe aux cantons. Dans le même temps, elle s'engage, en particulier avec les cantons concernés, à éviter les pratiques hétérogènes. Dans ce contexte, l'AOST a adressé le 25 novembre 2024 une lettre contenant différentes propositions à Valerie Berger (SECO/PA).

Fin 2025, les acteurs concernés ont convenu de mettre en place un groupe de travail stratégique au niveau de la direction des offices, en complément du groupe de travail cantonal existant. Le SECO assure la coordination nationale. Le groupe de travail stratégique a pour mission de créer une compréhension commune de la situation initiale, de définir les thèmes prioritaires et de dresser un inventaire structuré dans les domaines d'exécution concernés.

Sur cette base, les questions seront clarifiées, les points en suspens identifiés et les mandats confiés à des groupes de travail techniques en aval formulés. L'objectif est de définir la suite de la procédure commune, de renforcer la coordination entre la Confédération et les cantons et de garantir une approche aussi uniforme que possible dans des situations comparables.

Formation aux mesures d'accompagnement/lutte contre le travail au noir (FlaM/LTN)

La formation aux mesures d'accompagnement et à la lutte contre le travail au noir est depuis de nombreuses années une offre importante et appréciée de l'AOST et du SECO pour les collaborateurs des services cantonaux d'exécution. En 2025, la formation complète comprenant les modules 1 à 3 a de nouveau pu être proposée en allemand et en français. Alors que les modules en allemand ont été dispensés dans leur intégralité, seul le module 1 a pu être

dispensé en français en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions. Certaines parties ont fait l'objet d'une traduction simultanée, faute de référents francophone.

Parallèlement, le contenu du module 2 a été perfectionné, notamment en renforçant la partie consacrée aux jeux de rôle avec l'aide d'une spécialiste en communication et d'un comédien professionnel suisse. Cela a permis d'approfondir l'aspect pratique et d'établir un lien plus fort avec le contenu des formations FlaM/LTN.

L'année 2025 a ainsi mis en évidence à la fois les limites organisationnelles et le potentiel de développement. Il est prévu, d'une part, de rationaliser le recours aux intervenants et, d'autre part, de mettre en place une offre de formation hybride pour FlaM/LTN, sur le modèle de MT/C, afin de pouvoir réagir de manière plus flexible aux besoins de formation des nouvelles recrues à l'avenir. Il est également prévu d'impliquer systématiquement les tiers mandatés dans la formation à partir de 2026.

Réunion du groupe d'experts SMT du 9 avril 2025

Lors cette réunion, l'AOST a présenté les activités et les projets en cours dans le cadre de la politique associative 2025–2028, ainsi que l'état d'avancement des travaux d'optimisation de la formation FlaM/LTN.

En outre, les partenaires (SECO/PA, SEM, DFJP) ont fourni des informations sur le train de mesures relatives à la protection des salaires dans le cadre du dossier UE, le système d'information du marché intérieur IMI, l'état actuel des procédures de déclaration ainsi que la révision du droit de la faillite et de l'ordonnance sur le registre du commerce.

En complément, des ateliers approfondis ont été organisés sur la détection des faux documents d'identité et sur l'organisation des structures cantonales d'exécution dans le domaine SMT.

Réunion des secrétaires de la CT fédérale du 12 novembre 2025

Lors de cette réunion, le SEM et le SECO ont fourni des informations sur l'état actuel des procédures de déclaration. Le SECO a également présenté le résultat des négociations et le paquet de mesures nationales dans le dossier UE.

L'échange structuré d'expériences sur le fonctionnement des CT cantonales a constitué un point fort de la réunion. Les discussions ont notamment porté sur des questions d'organisation et de fonctionnement, sur les principaux défis opérationnels et thématiques ainsi que sur des thèmes liés au développement.

Informations provenant des groupes de travail et des délégations

Les représentants du SECO et du SEM ont régulièrement rendu compte des discussions et des thèmes abordés par les différents groupes de travail et délégations.

Consultations / Prises de position

2025-04*	Mise en œuvre de l'initiative parlementaire Roduit. Le non-respect des conditions de travail obligatoires constitue une concurrence déloyale qualifiée et doit faire l'objet de poursuites pénales (21.470) / Avant-projet de révision de la loi fédérale contre la concurrence déloyale
2025-05*	Approbation des conventions n° 190 de l'organisation internationale du travail (OIT) sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail et n° 191 modifiant les normes à la suite de la reconnaissance d'un environnement de travail sûr et sain comme principe fondamental

* renonciation à prendre une position

** contribution technique à la CDEP ou à la CdC

Comme les années précédentes, le SECO a poursuivi les discussions intensives avec les cantons et les partenaires sociaux sur les mesures nationales visant à garantir le niveau de protection salariale suisse dans le cadre du paquet visant à stabiliser et à développer les relations entre la Suisse et l'UE (Bilatérales III). À l'issue de ces discussions, le Conseil fédéral a adopté, le 21 mars 2025, un paquet de mesures visant à garantir le niveau de protection des salaires en Suisse. Les cantons et les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur treize des quatorze mesures du paquet. Le résultat des négociations, combiné aux mesures d'accompagnement nationales, a été évalué de manière largement positive lors de la consultation qui s'est déroulée entre juin et octobre 2025. L'année 2025 a donc été au centre des travaux d'élaboration des documents de consultation, d'évaluation des résultats de la consultation et de préparation du message du Conseil fédéral au Parlement.

Parallèlement à ces travaux intensifs, de nombreux thèmes liés à la mise en œuvre ont pu être discutés de manière constructive au sein de la délégation SMT. Diverses discussions ont notamment eu lieu sur l'économie de plateforme. D'une part, il est important de favoriser l'innovation et de promouvoir de nouveaux modèles commerciaux, mais d'autre part, les dispositions légales en vigueur visant à protéger les travailleurs doivent être respectées de manière systématique. Ce conflit d'intérêts constitue un défi majeur. À partir de 2026, un groupe de travail stratégique dirigé par le SECO et composé de représentants des cantons sera donc mis en place afin d'assurer la coordination de la mise en œuvre.

Je me réjouis de poursuivre ces discussions animées et je remercie l'AOST et les autorités cantonales du marché du travail pour leur précieuse collaboration.

Valerie Berger



Valerie Berger est responsable du domaine de prestations « Libre circulation des personnes et Relations du travail » (SECO/PA) au sein de la Direction du travail du Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

4. Formation (FORM)



Charles de Reyff

Président de la délégation Formation

Vice-président de l'AOST

Chef de service du Service public de l'emploi du canton de Fribourg

Classification et contexte stratégique

L'année 2025 a marqué une phase clé de transition dans le domaine de la formation. Alors que la convention de prestations existante avec le SECO reste en vigueur et que l'AOST assure la formation de base et continue des organes d'exécution AC jusqu'à fin 2028, les bases d'un centre national de formation de l'AC ont été posées en parallèle dans le cadre du projet stratégique de développement de la formation WESW.

La délégation Formation a assumé activement ce double rôle – responsabilité opérationnelle d'une part, participation stratégique à la conception du futur système d'autre part – et a accompagné étroitement le secrétariat pendant cette phase exigeante.

Travail de la délégation formation

La délégation Formation s'est réunie quatre fois en 2025. Les discussions ont été denses, stratégiques et ont nécessité des priorités claires.

Les principaux axes de travail de la commission ont été les suivants :

- l'accompagnement stratégique des offres de formation 2025 (formation de base et continue),

- l'intégration et le pilotage de projets pilotes (formats hybrides, projets de numérisation),
- la coordination avec le SECO en ce qui concerne le WESW et la phase de transition 2026-2028,
- le positionnement de l'AOST par rapport aux initiatives cantonales parallèles en matière de formation,
- les questions d'assurance qualité, de reconnaissance et d'équivalence des formations de base et continues.

La délégation a souligné à plusieurs reprises que la formation n'est pas une fin en soi, mais un instrument central pour garantir une mise en œuvre de haute qualité dans l'assurance-chômage et les domaines connexes.

Offre de formation et demande

L'évaluation des statistiques de formation 2025 montre une demande stable à très élevée, en particulier en Suisse alémanique. Les formations de bases ont parfois été nettement surchargées, ce qui indique un besoin de recrutement élevé dans les cantons. En Suisse romande, la demande est restée constante.

La délégation a pris note du fait que les offres de l'AOST continuent d'être largement acceptées et utilisées sur le marché. Dans le même temps, elle a reconnu que les différences existantes entre les régions linguistiques (organisation, décompte,

formats) doivent être harmonisées à court terme, dans la perspective du futur centre national de formation.

Projets pilotes et numérisation

L'un des thèmes centraux de 2025 était le développement de la formation de base sous forme hybride. La délégation a expressément soutenu les projets pilotes de numérisation de certains modules (e-learning), car ceux-ci :

- peuvent être conçus de manière plus flexible en termes de contenu et de temps,
- préservent les ressources et
- doivent être considérés comme un investissement préalable dans le futur centre de formation.

La délégation a clairement indiqué que ces projets pilotes ne représentaient aucun risque, mais constituaient une condition préalable nécessaire pour que l'AOST puisse apporter activement son expertise et son expérience au nouveau système. Dans le même temps, il a été souligné à plusieurs reprises que la reconnaissance stratégique et l'intégration méthodologique de ces projets pilotes par le SECO étaient essentielles pour éviter les doublons et sécuriser les investissements.

La numérisation progressive de la gestion des cours (inscriptions, confirmations, administration) a également été soutenue. Elle n'est pas considérée comme une fin en soi, mais comme une préparation à des processus futurs plus standardisés et automatisés.

Collaboration avec le SECO / WESW

Le projet de développement du système de formation a marqué le travail de la délégation Formation tout au long de l'année.

Elle a été activement impliquée dans les structures du projet par l'intermédiaire de ses membres et de son secrétariat.

La délégation salue expressément :

- la création d'un centre national de formation,
- la formation d'accueil prévue à partir de 2027,
- la structure modulaire des futures formations de base et continues.

Dans le même temps, la délégation a souligné à plusieurs reprises la nécessité d'une phase de transition clairement réglementée. Pour les cantons, il est essentiel que la communication soit transparente sur

- les offres de formation qui continueront d'être fournies par l'AOST jusqu'en 2028,
- la manière dont les projets pilotes seront repris ou intégrés et
- la manière dont les doublons seront évités.

La délégation soutient donc une coordination stratégique formelle entre l'AOST et le SECO afin de clarifier de manière contraignante les rôles, les responsabilités et la communication.

Autres thèmes

La délégation s'est également penchée sur :

- le développement de la formation dans le domaine FlaM/LTN (y compris les nouvelles formes d'organisation),
- la mise en place de nouvelles offres en collaboration avec le SEM, Fedpol et ASM (par exemple, la falsification d'identité),
- la réforme de l'examen professionnel HRSE ainsi que les questions de gouvernance, de transparence et d'assurance qualité,
- les demandes d'équivalence et leur importance pour le paysage éducatif.

Sur tous ces sujets, la délégation s'est engagée en faveur de solutions pragmatiques, juridiquement sûres et axées sur la qualité.

Perspectives

La délégation Formation est consciente que les années 2026 à 2028 seront décisives. L'objectif reste de participer activement et de manière coordonnée à la transition vers le centre national de formation, dans l'intérêt des cantons. L'AOST doit continuer à être perçue comme un partenaire compétent, fiable et proche de la pratique.

Remerciements

Je remercie les membres de la délégation formation, le secrétariat de l'AOST et les représentants du SECO pour leur collaboration constructive et engagée. Les discussions en 2025 ont été exigeantes, mais toujours marquées par le respect mutuel et l'objectif commun d'un paysage éducatif fort.

Consultations / Prises de position

Aucune

SECO-TC met en place, en étroite collaboration avec l'AOST et les associations des caisses de chômage publiques et privées, un centre de formation pour l'assurance-chômage (AC). Une première offre de formation pour les nouveaux collaborateurs des organes d'exécution devrait être disponible dès 2027. L'achèvement du centre de formation AC est prévu pour fin 2028. L'offre de formation centrale a pour objectif d'aider les organes d'exécution à remplir efficacement leurs tâches.

L'équipe de projet « Développement du système de formation » a commencé ses travaux en janvier 2025. L'AOST est largement représentée au sein de cette équipe de projet, avec un représentant de chaque région de l'AOST et le directeur David Sansonnens. Charles de Reyff (FR) et Inge Hubacher (BE), deux membres du Comité de l'AOST, participent également à la gestion du projet et siègent donc au comité de projet. Cela garantit également la coordination avec la délégation Formation de l'AOST.

En 2025, le projet « Développement du système de formation » a franchi plusieurs étapes importantes et se poursuit comme prévu. Voici quelques exemples concrets :

- Dans le cadre du lot de travail « Formation », le concept stratégique de formation et le concept de la formation d'accueil qui sera proposée à partir du 1^{er} janvier 2027 ont notamment été élaborés.
- Un projet de concept organisationnel est disponible, qui définit la future structure du centre de formation AC à l'aide d'un organigramme.
- Dans le cadre du volet informatique, les exigences relatives à une future plateforme d'apprentissage ont été définies.
- Le 11 juin 2025, la commission de surveillance de l'assurance-chômage a formellement approuvé le mandat d'exécution et autorisé la création de cinq postes supplémentaires pour le centre de formation AC.
- Le volet changement et communication assure un accompagnement étroit de la transition entre le paysage éducatif actuel de l'AC et le centre de formation AC.

Une conférence spécialisée sur le centre de formation AC est prévue le 2 avril 2026. Sous la devise « Transformer les personnes concernées en participants », nous nous engagerons avec tous les organismes d'exécution dans la voie de la mise en place du centre de formation AC.

Je tiens ici à remercier chaleureusement l'AOST pour son excellente collaboration et me réjouis de tout ce que nous allons réaliser ensemble.

Damien Yerly



Damien Yerly est chef du secteur marché et intégration (TCMI) et adjoint au chef du domaine de prestations marché du travail et assurance-chômage (SECO/TC) au sein de la direction du travail du Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

5. Politique des étrangers (PE)



Dr Bernhard Neidhart

Président de la délégation pour la politique des étrangers

Directeur de l'Office de l'économie et du travail du canton de Zoug

La géopolitique et l'économie internationale ont une influence déterminante

Comme l'année dernière, la géopolitique a une influence non négligeable sur le quotidien du marché du travail suisse. De plus, depuis cette année, les intérêts nationaux sont de plus en plus revendiqués et imposés avec véhémence au moyen de droits de douane. Ces derniers incitent certaines entreprises internationales à repenser et à réorganiser leurs chaînes de valeur sur le plan géographique. En conséquence, les entreprises réfléchissent de plus en plus à leur implantation en fonction des nouvelles conditions fiscales et tarifaires. Cela a un impact notable sur le marché du travail et influence la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée.

Délégation servant de plateforme pour les questions d'exécution et de législation

Les quatre réunions de la délégation ont été organisées en 2025 par webcall, ce qui s'est avéré très efficace grâce à la bonne coordination des membres et au gain de temps ainsi réalisé. Outre de nombreuses prises de position sur des adaptations légales et réglementaires ainsi que sur le thème récurrent du programme « Renouvellement SYMIC » (RES), les adaptations à venir dans le domaine de l'exécution ont également été discutées. Il convient de mentionner en particulier le

passage de la procédure d'autorisation à la procédure d'annonce pour les personnes ayant le statut S, l'UBRL dans le cadre des nouveaux accords avec l'UE, les nombres maximaux à partir de 2026 pour les travailleurs de pays tiers et l'échange national d'expériences entre les chefs de service des autorités cantonales concernant les permis de travail pour les ressortissants de pays tiers. Les discussions sur ces thèmes avec les représentants de l'AOST, de l'ASM et du SEM au sein de la délégation sont très axées sur la pratique et visent à rendre les dispositions légales et autres prescriptions applicables et efficaces.

Le programme « Renouvellement SYMIC » (RES) avance

Le programme RES est un point fixe à l'ordre du jour de chaque réunion de la délégation, au cours de laquelle le chef du programme RES, Markus Bachmann, et le chef du sous-projet Digital@LEI, Daniel Begel, rendent régulièrement compte de l'état d'avancement, des défis et des progrès réalisés. Les intérêts des 16 cantons qui ont réparti l'exécution des tâches liées au marché du travail et à la police des étrangers sur le plan organisationnel sont représentés par Jeannine Enomoto (ZH) pour les cantons disposant de leur propre logiciel d'exécution et par Marco Prause (SZ) pour les cantons qui n'en disposent pas. L'objectif est de mener à bien le programme RES d'ici 2032 reste au centre des préoccupations. D'ici là,

l'ancien système SYMIC sera progressivement remplacé.

Remerciements et reconnaissance

Nous tenons à remercier tout particulièrement les deux membres de longue date du Comité de l'AOST, Hubert Helbling (SZ) et Peter Kalbermaten (VS). Grâce à leur engagement et à leurs connaissances, ils ont largement contribué à ce que la collaboration au sein de la délégation entre

l'AOST, l'ASM et le SEM se déroule à tout moment dans un esprit coopératif et orienté vers la recherche de solutions. Françoise Favre (VD) et Marco Prause (SZ) prendront désormais la relève.

Nous tenons également à exprimer notre gratitude à l'ancien président de l'ASM, Jürg Eberle, et à l'ancienne directrice du centre administratif de l'ASM, Régine Schweizer. Leurs successeurs Camillus Guhl et Oliver Lüthi font leur entrée dans la délégation.

Consultations / Prises de position

2025-01**	Promotion de l'activité lucrative des personnes bénéficiant du statut de protection S et facilitation de l'admission des ressortissants d'États tiers formés en Suisse : modification de la loi sur les étrangers et l'intégration, de la loi sur l'asile, de l'Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative et de l'Ordonnance relative à l'intégration des étrangers
2025-02	Mesure d'accompagnement dans le cadre de la location de services, inscrite dans le nouvel article 10 OLP, dans le cadre du rejet de l'initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour le développement durable) ».
2025-06**	Mesure d'accompagnement dans le cadre de la location de services, inscrite dans le nouvel article 10 OLP, dans le cadre du rejet de l'initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour le développement durable) ».
2025-07*	Modifications réglementaires résultant de la reprise et de la mise en œuvre du règlement (UE) 2024/1717 portant révision du code frontières Schengen (développement de Schengen) ainsi que d'une modification de la loi sur les étrangers et l'intégration.
2025-08*	Fixation des nombres maximaux d'OASA pour l'année 2026
2025-09*	Paquet « Stabilisation et développement des relations entre la Suisse et l'UE »
2025-11*	Modifications réglementaires suite à l'adoption du pacte européen sur la migration et l'asile (OASA, OEV, OESV, OASA, OA 1, OA 3, OVIS, ordonnance sur le SYMIC, ordonnance sur le traitement des données biométriques du service d'identification RS 361.3) développements de l'acquis de Schengen/Dublin
2025-12	Maintien du statut de protection S, mise en œuvre des motions Friedli (24.3378), Würth (24.3022) et Paganini (24.3035) et prolongation du programme S
2025-16	Modifications des directives LEI, chapitre 4 « Activité lucrative »
2025-18*	Modification de la loi sur les étrangers et l'intégration (réglementation spéciale pour les voyages à l'étranger des personnes originaires d'Ukraine bénéficiant du statut de protection S)
2025-19*	Modification des ordonnances d'exécution relatives aux restrictions applicables aux voyages à l'étranger (ODV, OASA, OEV, OERE et OA 1)
2025-21	Mobilité des prestataires de services dans le cadre des négociations sur un accord de libre-échange modernisé avec le Royaume-Uni (ALE CH-UK)

** renonciation à prendre une position

** contribution technique à la CDEP ou à la CdC

Du point de vue du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), l'année 2025 a une nouvelle fois été marquée par une grande diversité de thèmes. En 2025, la gestion du statut S et, de manière générale, l'admission sur le marché du travail des ressortissants de pays tiers ont à nouveau joué un rôle important. L'un des projets centraux concernait l'activité lucrative des personnes bénéficiant du statut de protection S et les facilités d'admission pour les ressortissants d'États tiers formés en Suisse, ainsi que les propositions de modification correspondantes de la loi sur les étrangers et l'intégration et de la loi sur l'asile. En 2025, l'accent n'a pas seulement été mis sur l'accès au marché du travail, mais aussi sur les modifications apportées à la conception même du statut S. Dans cette optique, divers autres projets ont été mis en œuvre avec la participation de l'AOST et d'autres associations. Bien entendu, le dossier de l'UE a également été discuté avec la participation de l'AOST et soumis à consultation. D'autres thèmes liés à la libre circulation ont concerné la question de l'invocation de la clause de sauvegarde à l'égard de la Croatie ainsi que des adaptations dans le domaine de la location de services. En ce qui concerne les pays tiers, le Conseil fédéral a décidé de prolonger le « Services Mobility Agreement CH-UK », un accord temporaire sur la prestation de services liés aux personnes. Parallèlement, des négociations sont actuellement en cours en vue d'un accord de libre-échange global avec le Royaume-Uni.

Enfin, l'application de la loi sur les étrangers et l'intégration a également fait l'objet de toute l'attention nécessaire lors de l'octroi d'autorisations à des ressortissants de pays tiers pour l'exercice d'une activité lucrative, et les bases correspondantes, telles que les directives, ont été développées.

Le SEM apprécie beaucoup la participation et la collaboration de l'AOST au sein de différents organes, et les représentants de la Confédération s'efforcent de maintenir ces bonnes relations avec la prudence nécessaire en 2026 également.

Regula Mader



Regula Mader est vice-directrice et cheffe du domaine de direction Immigration et intégration au Secrétariat d'État aux migrations (SEM).

La situation dans le domaine de l'asile et de la migration est restée difficile au cours de l'année sous revue. Des questions telles que la capacité d'adaptation du système d'asile, la longueur des procédures étendues ou les thèmes de la migration irrégulière, de la sécurité et de l'exécution des renvois ont marqué les échanges et la collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes. Tous ces défis doivent désormais être relevés dans le cadre de la stratégie en matière d'asile 2027. Lors de la conférence sur l'asile du 28 novembre 2025, les trois niveaux étatiques ont adopté un mandat politique correspondant, assorti de mesures concrètes. L'Association des offices cantonaux de migration (ASM) a participé activement au processus d'analyse mené jusqu'à présent, apportant son savoir-faire dans le domaine de l'exécution du droit des étrangers et du droit d'asile.

Des défis se sont également posés dans le domaine du marché du travail. Les domaines d'activité de l'ASM et de l'AOST se recoupent généralement lorsque les thèmes du droit de séjour et de l'activité lucrative se rejoignent. La collaboration appréciée entre les deux organisations s'est poursuivie au cours de l'année sous revue. Les séances trimestrielles de la délégation pour la politique des étrangers constituent un bon moyen d'identifier les thèmes communs et les points de convergence et d'harmoniser les positions. Les négociations de la Suisse sur le paquet d'accords avec l'UE ont constitué une tâche importante pour les deux organisations, qui ont apporté leur soutien au SEM dans le cadre de plusieurs groupes d'accompagnement grâce à leur connaissance pratique. En outre, l'AOST et l'ASM ont coordonné leurs prises de position sur de nombreuses consultations de la Confédération, ce qui leur a permis de renforcer l'efficacité de leur positionnement vis-à-vis de la Confédération. Une collaboration intensive et fructueuse entre l'AOST et l'ASM a également eu lieu dans le cadre du programme RES, en particulier du projet Digital@LEI. Des défis communs se sont également présentés dans le domaine du contrôle des documents, un sujet qui devrait gagner en importance en 2026 en raison de la décision du Conseil fédéral d'obliger les autorités compétentes des cantons et des communes à effectuer un contrôle complet des pièces d'identité.

Oliver Lüthi



Oliver Lüthi est directeur du secrétariat de l'Association des services cantonaux de migration (ASM).

6. Conditions de travail (CT)



Nicole Hostettler

Présidente de l'AOST

Directrice de l'Office de l'économie et du travail du canton de Bâle-Ville

Conditions de travail (CT)

La collaboration entre l'AOST et l'AIPT dans les domaines de la sécurité au travail et de la protection de la santé constitue un élément essentiel d'une représentation efficace des intérêts cantonaux. Les deux associations jouent des rôles différents et complémentaires : en tant qu'association faîtière, l'AOST représente la position stratégique et politique des cantons en matière de marché du travail, tandis que l'AIPT apporte son expertise technique et spécialisée. Grâce à cette répartition des tâches, les deux associations contribuent ensemble à représenter les intérêts cantonaux de manière fondée, pratique et coordonnée auprès de la Confédération.

Au cours de l'année 2025, l'AOST et l'AIPT ont poursuivi de manière ciblée le développement de leur collaboration dans le cadre de la procédure de prise de position avec la CDEP. S'appuyant sur leurs liens organisationnels étroits au niveau cantonal, les deux associations poursuivent l'objectif commun de présenter les préoccupations cantonales de manière cohérente et coordonnée. Dans le cadre d'un échange constructif et partenarial, elles ont clarifié et précisé les rôles, les responsabilités et les processus, créant ainsi une base fiable pour une collaboration coordonnée. L'élaboration et l'adoption communes d'une procédure standardisée pour les prises de position dans le cadre des consultations ont constitué une étape importante. Celle-ci renforce la qualité, la cohérence et la traçabilité des positions cantonales et aide les cantons membres à défendre leurs

intérêts de manière efficace et coordonnée dans le cadre des consultations.

Les expériences de 2025 ont également montré qu'une coopération durable et basée sur la confiance dans ces domaines spécialisés ne repose pas uniquement sur des règles formelles. Elle repose également sur une estime mutuelle, une clarification claire des rôles, des voies de communication courtes et fiables, ainsi que sur la convergence précoce des perspectives politiques et techniques. Sur cette base, l'AOST et l'AIPT ont consolidé durablement leur collaboration dans les domaines de la sécurité au travail et de la protection de la santé et ont créé une base solide pour la poursuite de leur coopération partenariale dans l'intérêt des cantons.

Consultations / Prises de position

Aucune

Les changements profonds dans les Conditions de travail – tels que la mobilité croissante, la flexibilité accrue ou les nouvelles méthodes de travail résultant de l'utilisation de l'intelligence artificielle – constituent un défi permanent pour la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs en Suisse. Alors que le nombre d'accidents et de maladies professionnels est en légère baisse, l'augmentation des absences dues à des facteurs psychosociaux prend de plus en plus d'importance. Dans ce contexte, les intérêts des employeurs et des employés exigent des réponses coordonnées, cohérentes et efficaces de la part des autorités que nous représentons afin de répondre aux exigences d'un environnement de travail en constante évolution. Il est de notre responsabilité de répondre à ces attentes avec engagement et prudence, non seulement dans l'intérêt des employés concernés, mais aussi dans l'intérêt de l'économie dans son ensemble.

Sous l'égide de la CDEP, l'AOST et l'AIPT ont intensifié leur collaboration afin d'offrir à leurs membres des solutions cohérentes, coordonnées et adaptées aux défis actuels. Leurs compétences techniques complémentaires et leurs structures organisationnelles claires constituent une valeur ajoutée essentielle pour couvrir l'ensemble des besoins et renforcer l'efficacité de leur action commune.

L'AIPT salue cette collaboration efficace, qui repose sur des processus clairs et structurés et permet un positionnement adapté aux besoins concrets des cantons. Ensemble, nous nous engageons à développer cette collaboration de manière constructive et durable afin de tenir compte de manière appropriée des tâches et des évolutions à venir en 2026.

Sandrine Spina



Sandrine Spina est présidente de l'association intercantonale pour la protection des travailleurs (AIPT).

7. Finances

Compte de résultat 2025

Comparaison 2024 – Budget 2025 – Comptes 2025 (avant et après affectation du résultat)

Montants en CHF

	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025 avant affectation	Comptes 2025 après affectation
Recettes	1'456'209	1'169'295	1'308'555	1'308'555
Cotisation des membres et de soutien	743'445	721'995	740'610	740'610
Cotisations des membres	382'110	382'110	382'110	382'110
Contributions fédérales	361'335	339'885	358'500	358'500
Autres contributions	0	0	0	0
Revenus liés à la formation	344'544	319'900	343'044	343'044
Revenus de mandats de formation	343'044	318'400	341'544	341'544
Revenus d'événements de formation	1'500	1'500	1'500	1'500
Revenus de publications et licences	167'555	167'600	167'555	167'555
Revenus des licences	167'555	167'600	167'555	167'555
Revenus de prestations de services et projets	251'460	251'300	56'751	56'751
Prestations de services	230'310	251'300	35'602	35'602
Revenus de projets	21'149	0	21'149	21'149
Autres revenus	1'156	2'000	1'595	1'595
Jetons de présences	600	1'500	600	600
Autres revenus	556	500	995	995
Réduction de produits (TVA)	-51'952	0	-51'000	-51'000
Charges directes	-687'463	-489'300	-575'206	-575'206
Charges liées à la formation	-264'742	-264'100	-251'800	-251'800
Charges de publications et licences	-167'555	-167'600	-167'555	-167'555
Charges de services et projets	-186'736	-204'500	-89'851	-89'851
Charges de développement	-68'431	-57'200	-66'000	-66'000
Charges de personnel	-517'488	-573'500	-526'749	-526'749
Charges salariales	-501'680	-565'500	-510'800	-510'800
Salaires	-423'866	-458'200	-433'000	-433'000
Charges sociales	-78'042	-107'300	-77'800	-77'800
Prestations sociales perçues	228	0	0	0
Autres charges de personnel	-15'808	-9'800	-15'949	-15'949
Charges d'exploitation	-238'852	-235'940	-201'107	-201'107
Frais de locaux	-59'535	-55'100	-58'400	-58'400
Frais administratifs	-91'184	-83'200	-79'900	-79'900
Frais administratifs généraux	-5'558	-4'200	-5'200	-5'200
Frais de comptabilité et conseil	-75'938	-64'300	-63'800	-63'800

Frais de traduction	-9'688	-14'700	-10'900	-10'900
Gouvernance et communication	-49'942	-41'900	-36'500	-36'500
Assemblée annuelle	-2'589	-2'600	-2'700	-2'700
Assemblée plénière	-10'962	-7'300	-8'900	-8'900
Comité	-15'784	-12'700	-14'800	-14'800
Congrès national et organes spécialisés	-2'724	-2'200	-3'100	-3'100
Communication	-17'883	-17'100	-7'000	-7'000
Frais informatiques	-35'883	-31'100	-24'200	-24'200
Frais divers et imprévus	-2'352	-4'700	-2'107	-2'107
Résultat financier	44	-240	776	776
Charges d'intérêts	-241	0	-2	-2
Frais bancaires	-121	-240	-236	-236
Produits des placements à court terme	405	0	1'015	1'015
Résultat de l'exercice	12'405	-129'446	5'492	0

Résumé du compte de résultat 2025 (catégories principales)

Montants en CHF

	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025 avant affectation	Comptes 2025 après affectation	Variation (%)
Recettes	1'456'209	1'169'295	1'308'555	1'308'555	+11.9%
Charges directes	-687'463	-489'300	-575'206	-575'206	-17.6%
Charges de personnel	-517'488	-573'500	-526'749	-526'749	+8.2%
Charges d'exploitation	-238'852	-235'940	-201'107	-201'107	-14.8%
Résultat financier	44	-240	776	776	—
Résultat de l'exercice	12'405	-129'446	5'492	0	—

Commentaire sur l'exercice 2025

Les comptes 2025 présentent, avant affectation du résultat, un bénéfice opérationnel de CHF 5'492. La diminution des recettes totales d'environ 10% par rapport à 2024 s'explique principalement par la baisse des prestations et projets, après l'achèvement de mandats d'envergure l'année précédente. Les sources structurelles de financement – cotisations des membres et contributions fédérales – restent stables. Les activités de formation dépassent le budget. Les revenus liés aux licences doivent toutefois être interprétés avec prudence. Ils

correspondent essentiellement à la gestion administrative et à la refacturation d'une licence globale pour l'outil LexALV et s'apparentent ainsi largement à un compte de passage, les recettes étant compensées par des charges correspondantes. Ce poste ne constitue donc pas un revenu propre substantiel de l'association. Par ailleurs, l'outil concerné repose sur une architecture technique dépassée et son évolution dépend notamment de la stratégie informatique du SECO, ce qui constitue un facteur d'incertitude à moyen terme. La

base de recettes de l'association demeure néanmoins globalement diversifiée et résiliente.

Du côté des charges, l'exercice reflète une gestion cohérente et maîtrisée. Les charges directes diminuent par rapport à l'exercice précédent, notamment en raison de prestations externes plus limitées et d'une priorisation ciblée des projets de développement. Les charges de personnel restent conformes à la planification et la structure des charges d'exploitation demeure stable. Les coûts récurrents sont maîtrisés. Le résultat financier demeure marginal et n'a pas d'incidence significative sur le résultat annuel. Le bénéfice dégagé reflète avant tout une gestion disciplinée des coûts et une priorisation consciente des projets stratégiques.

Dans le cadre du financement de certains travaux de développement, une dissolution partielle de la réserve « Formation et perfectionnement » a été effectuée. Les moyens correspondants ont notamment été utilisés pour faire évoluer l'offre de formation vers des formats hybrides, incluant

l'introduction d'éléments d'e-learning, l'adaptation des contenus des cours existants ainsi que la mise en place d'une plateforme d'apprentissage appropriée. Conformément à la pratique de l'association, le résultat provisoire a ensuite été intégralement réattribué aux réserves affectées. Une partie de ces moyens contribue au renforcement de la réserve « Développement de l'association », destinée notamment à préparer les activités liées au 125^e anniversaire de l'AOST en 2028, dont le développement d'une plaquette jubilé interactive. Cette approche permet de financer de manière transparente des investissements stratégiques tout en maintenant la solidité des réserves et sans modifier le capital de l'association.

L'exercice 2025 confirme ainsi la solidité financière de l'AOST. L'association dispose d'une base structurelle stable, d'une liquidité élevée et de réserves stratégiques lui permettant de poursuivre son développement de manière ciblée et réactive dans un environnement exigeant.

Bilan au 31 décembre 2025

Comparaison 2024–2025

Montants en CHF

	31.12.2024	31.12.2025 avant affectation	31.12.2025 après affectation	Variation
ACTIFS				
Actifs circulants				
Liquidités	2'088'560	2'015'426	2'015'426	-73'134
Créances	40'932	154'567	154'567	+113'635
Actifs de régularisation	13'809	5'038	5'038	-8'771
Total actifs circulants	2'143'301	2'175'031	2'175'031	+31'730
Actifs immobilisés				
Total Actifs immobilisés	0	0	0	0
Total ACTIFS	2'143'301	2'175'031	2'175'031	+31'730
PASSIFS				
Passifs à court terme				
Créances	8'848	9'140	9'140	+292
Passifs de régularisation	6'001	1'999	1'999	-4'002
Total passifs à court terme	14'849	11'139	11'139	-3'710
Passifs à long terme				
Provision 2601 Formation et perfectionnement	161'278	186'476	152'770	-8'508
Provision 2602 Développement de l'association	36'000	36'000	50'000	+14'000
Total Réserves	197'278	222'476	202'770	+5'492
Capital propre				
Capital de l'association	1'928'571	1'928'571	1'928'571	0
Résultat de l'exercice	12'405	39'199	0	-12'405
Total capital propre	1'940'976	1'967'770	1'928'571	-12'405
Total PASSIFS	2'143'301	2'175'031	2'175'031	+31'730

Aperçu

Montants en CHF

	31.12.2024	31.12.2025 après affectation	Variation %
Total actifs	2'143'301	2'175'031	+1.5%
Liquidités	2'088'560	2'015'426	-3.5%
créances	40'932	154'567	+277.6%
Provisions à long terme	197'278	202'770	+2.8%
Capital de l'association	1'928'571	1'928'571	0.0%
Total capital propre	1'940'976	1'928'571	-0.6%

Commentaire du bilan 2025

Le résultat annuel figurant au bilan tient déjà compte de l'affectation intégrale aux provisions. Avant affectation du résultat, le bénéfice annuel s'élevait à CHF 5'492, soit CHF 39'199 après dissolution de la provision.

Le total du bilan a augmenté de CHF 31'700 (+1,48%). La structure des actifs demeure fortement orientée vers la liquidité ; celle-ci assure toujours une excellente couverture des engagements à court terme.

L'augmentation des créances est liée à l'effet de date (facturations en cours à la clôture de l'exercice) et ne présente aucun risque structurel.

Au passif, il n'existe aucune dette financière à long terme. Le capital de l'association reste inchangé, le bénéfice annuel ayant été intégralement affecté aux provisions affectées. Les réserves stratégiques sont ainsi renforcées sans modification de la base de capital.

Rapport de révision



Departement Volkswirtschaft und Inneres
Amt für Wirtschaft und Arbeit
Zwinglistrasse 6
CH-8750 Glarus

Telefon +41 55 646 66 20
E-Mail: awa@gl.ch
www.gl.ch



WAS Wirtschaft Arbeit Soziales
wira Luzern
Bürgenstrasse 12 | Postfach | 6002 Luzern | Telefon +41 41 209 00 03
wira@was-luzern.ch | www.was-luzern.ch/wira

Verband Schweizerischer
Arbeitsmarktbehörden VSAA
Präsidentin Nicole Hostettler
Haus der Kantone, Speichergasse 6
3001 Bern

Glarus, 23.03.2026 / MHe

REVISIONSBERICHT ÜBER DIE JAHRESRECHNUNG 2025 DES VSAA

Sehr geehrte Frau Präsidentin, sehr geehrte Damen und Herren

Als Revisionsstelle haben wir am 18. März 2026 im Haus der Kantone in Bern, die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und zusätzliche Unterlagen) des Verbandes Schweizerischer Arbeitsmarktbehörden (VSAA) für das am 31. Dezember 2025 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung sind die Geschäftsleitung und die Geschäftsstelle verantwortlich (Art. 18 Bst. e Statuten), während unsere Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen. Unsere Revision erfolgte im Wesentlichen nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Einheit vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Aufgrund unserer Prüfung bestätigen wir, dass

- die Buchhaltung sauber und übersichtlich geführt ist;
- die kontrollierten Rechnungsvorgänge als richtig befunden werden;
- Die Eröffnungsbilanz per 1. Januar 2025 korrekt vorgetragen wurde und die Bilanzwerte sowie Erfolgsrechnungspositionen per 31. Dezember 2025 richtig ausgewiesen sind;
- bei einem Ertrag von CHF 1'308'555.20 und einem Aufwand von CHF 1'308'555.20 schliesst die Jahresrechnung mit einem Gewinn von CHF 0.00 ab;
- das Eigenkapital am 31. Dezember 2025 beträgt CHF 1'928'571.00.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung sowie der Antrag über die Verwendung des Bilanzgewinns nicht Gesetz und Statuten entsprechen.

Antrag: Als statutarische Kontrollstelle beantragen wir der Generalversammlung, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen und den verantwortlichen Organen Entlastung zu erteilen.

Heinz Martinelli
Kanton Glarus, AWA, Revisor

Reto Burkhalter
Kanton Luzern, Revisor

Mentions légales

AOST

Association des offices suisses du travail

Maison de cantons

Speichergasse 6, case postale

3001 Berne

031 310 08 90

info@vsaa.ch

www.vsaa.ch

Responsable du contenu :

Seraina Lang, directrice suppl.

Rédaction : Secrétariat de l'AOST

Traduction : Secrétariat de l'AOST

Conception : Terminal8 GmbH

Photos : AOST / SECO / SEM

© AOST, Berne 2026